

11 février 2016

Déconstruction : cri d'alarme contre une nouvelle taxe !

Les bateaux ont aujourd'hui une durée de vie de plus de 40 ans. Que faire des unités qui sont trop vieilles pour naviguer ? Qui finance leur déconstruction et leur dépollution ? Devant cette question, une proposition de loi vient de tomber en annonçant la mise en place d'une nouvelle taxe à compter du 1er janvier 2017.

FX Ricardou



Ce n'est un secret pour personne : il faut trouver une solution pour se séparer des bateaux hors d'usage. Les particuliers qui retrouvent les bateaux abandonnés le long des côtes ou des rivières voient bien l'intérêt écologique et visuel. Les professionnels se disent aussi que c'est une solution pour renouveler le parc, et donc une opportunité de vendre des bateaux neufs.

Tout le monde est d'accord, reste plus qu'à trouver la solution. Et cette solution n'est pas simple. Construits en bois, les bateaux de nos grands-pères pourrissaient en quelques années. Mais depuis les années 60, les bateaux sont principalement construits en matière plastique. Un matériau qui a une sale tendance à ne pas vieillir. Déconstruire un bateau coûte, le recycler aussi.



Actuellement, la France a mis en place une filière pour proposer une solution aux propriétaires. Pilotée par la Fédération des Industries Nautique (la FIN), l'association APER (Association pour la Plaisance Eco-Responsable) travaille depuis presque 10 ans sur le sujet. Aujourd'hui, une filière existe. Elle annonce recycler environ 500 bateaux par an.

Même si ce sont des petits bateaux, souvent issus d'écoles de voile, faciles à transporter vers les lieux de recyclage, la solution est en place. Mais elle n'est pas viable pour les plus grosses unités qui demandent un transport de leur lieu de stockage (en mer) vers des zones de déconstruction. Car la grosse problématique est financière.



Déconstruire un bateau de plaisance coûte entre 400 et 3000 €. Un coût qui se décompose en 30% pour le transport, 50% pour la dépollution/déconstruction et 20% pour le traitement et l'élimination des déchets. Comment expliquer à un propriétaire qui cherche à se séparer de son bateau qu'il doit déboursier plusieurs milliers d'euros ?

Financer la déconstruction par l'achat du neuf

Une proposition de loi a été présentée en février 2016 à l'Assemblée Nationale. Pilotée par Ségolène Royal, elle propose d'instaurer une taxe sur le prix des bateaux neufs. Aucun chiffre ni pourcentage définitifs n'ont vraiment été divulgués. On parle d'un côté de moins de 1% du prix de vente pendant que les détracteurs de la loi annoncent 10% !



Tout le monde est d'accord, les professionnels en premier, pour développer la filière de déconstruction. Mais vu les difficultés de vendre un bateau actuellement en France, difficile d'imaginer voir le prix augmenter avec une taxe supplémentaire... Ne risque-t-on pas de voir fuir tous les clients qui iront simplement chercher le même bateau dans un pays étranger? Voire de le faire immatriculer ailleurs si besoin est. Sans compter que la part des bateaux neufs reste très faible dans les transactions. La plupart des bateaux se vendent d'occasion, et ne seront donc pas impactés par cette taxe.



Si rien ne change, la mise en place de cette taxe est prévue pour le 1^{er} janvier 2017. Nous sommes dans une situation où tout le monde est d'accord pour approuver le problème et pour chercher des solutions. Manque plus qu'une concertation